

« ASCENCIO »

Société en commandite par actions, Société immobilière réglementée publique de droit belge,
Avenue Jean Mermoz 1 bte 4, 6041 Gosselies
Registre des personnes morales au numéro 881.334.476

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2017
PROCES-VERBAL**

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Carl Mestdagh en qualité de représentant permanent du gérant statutaire.

Monsieur le Président désigne Madame Stéphanie Vanden Broecke en qualité de secrétaire et prie les membres de l'assemblée de choisir deux scrutateurs parmi eux, Madame De VOGELAERE et Monsieur TILMANT.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés à l'assemblée, les actionnaires dont les titres ont été enregistrés comptablement à leur nom le 17 janvier 2017 à minuit (la « date d'enregistrement ») et qui ont indiqué leur volonté de participer à cette assemblée générale.

Les noms, prénoms et adresses ou les formes juridiques, dénominations sociales et sièges sociaux de ces actionnaires, le nombre d'actions que chacun de ces actionnaires détenait à la date d'enregistrement et pour lesquels il a déclaré vouloir participer à cette assemblée générale, sont repris dans la liste de présence jointe au présent procès-verbal.

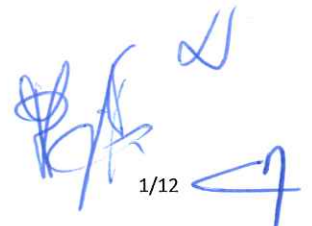
CONVOCATIONS – PRESENCES – MAJORITE

Les titulaires d'actions dématérialisées ont été convoqués par voie de publications parues au Moniteur belge, le 23 décembre 2016, et à cette même date dans la presse (L'Echo). Les documents à communiquer aux actionnaires ont été mis à leur disposition conformément aux dispositions légales.

Les titulaires d'actions nominatives ont été convoqués par lettre recommandée le 23 décembre 2016.

Le gérant statutaire d'Ascencio SCA, les membres de son conseil d'administration et le commissaire de la société ont également été convoqués conformément au prescrit légal. Le commissaire de Primmodev SA, société absorbée, a renoncé aux formalités de convocation.

Sur cette base, le bureau constate que les formalités de convocation ont été accomplies conformément aux dispositions légales et statutaires.



1/12

Il résulte de la liste de présences que 2.556.573 actions sur un total de 6.497.594 actions sont présentes ou représentées (soit 39,35 %).

Les formalités légales et statutaires pour l'admission à l'assemblée ont également été accomplies par les actionnaires.

L'assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'objet figurant à l'ordre du jour.

Pour être admises, les propositions figurant à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Conformément aux statuts, les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'avec l'accord du gérant.

Handwritten signature and initials in blue ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is a complex scribble, and there are several smaller initials or marks around it.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

I. Approbation des comptes d'Ascencio S.C.A.

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2016 et sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2016.
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2016 et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2016.
3. Prise de connaissance des comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 septembre 2016.

Les points 1 à 3 portent sur la communication et la prise de connaissance des comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 septembre 2016 ainsi que du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 septembre 2016.

Ces documents sont inclus dans le rapport financier annuel 2015/2016 disponible sur le site internet et au siège social de la Société.

4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2016 et affectation du résultat

Proposition :

- d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2016, qui contiennent, en conformité avec l'Arrêté Royal du 13 juillet 2014 relatif aux SIR, les affectations aux réserves réglementaires ;
- de distribuer, à titre de rémunération du capital, un dividende de 3,20 EUR brut par action. Ce dividende est constitué, d'une part, de l'acompte sur dividende de 3,00 EUR brut par action et, d'autre part, d'un solde sur dividende brut de 0,20 EUR par action, représenté par le coupon n°14, détaché le 1^{er} décembre 2016.

Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition

5. Décharge au gérant statutaire

Proposition de donner décharge au gérant statutaire de la société pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2016.

Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition

6. Décharge au commissaire

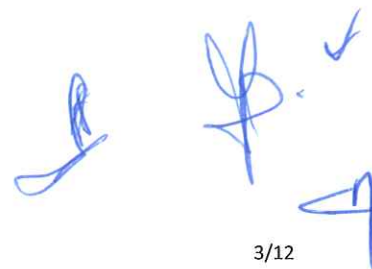
Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2016.

Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition

7. Rapport de rémunération

Proposition d'approuver le rapport de rémunération.

Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition



8. Approbation des dispositions relatives au changement de contrôle dans les conventions de crédit liant la société :

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, conformément à l'article 556 du code des sociétés, les dispositions stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société à savoir :

- *l'article 10(n) de la convention de crédit conclue le 30 mars 2016 entre la société et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe.*

Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition

II. Mandat du Commissaire

Proposition de nommer un nouveau commissaire en vue de se conformer aux nouvelles règles de rotation des commissaires, qui sera choisi lors de l'assemblée sur la base des résultats d'un appel d'offres public en cours.

Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition

III. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Primmodev », absorbée par Ascencio SCA le 13 avril 2016, avec effet au 1^{er} avril 2016

1. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Primmodev »

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme « Primmodev » pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016

Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition

2. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Primmodev »

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme « Primmodev » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016 et pour autant que de besoin du 1^{er} avril au 13 avril 2016.

Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition

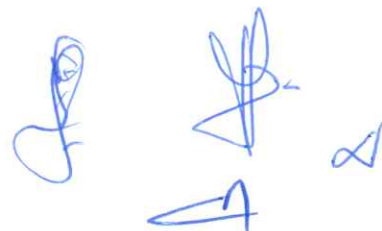
3. Décharge au commissaire de la société anonyme « Primmodev »

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme « Primmodev » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016 et pour autant que de besoin du 1^{er} avril au 13 avril 2016.

Le gérant statutaire vous invite à approuver cette proposition

IV. Proposition de conférer tout pouvoir au gérant statutaire pour l'exécution des décisions prises conformément aux propositions soumises à l'assemblée générale.

V. Divers.



RESOLUTIONS

I. Approbation des comptes d'Ascencio S.C.A.

1. Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2016 et sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2016

L'assemblée dispense le Président de faire la lecture intégrale du rapport de gestion du gérant statutaire relatif à l'exercice social et aux comptes consolidés d'Ascencio SCA clôturés au 30 septembre 2016.

Les grands évènements de cette année et les indicateurs financiers et opérationnels de la SIR, ainsi que les comptes consolidés et sociaux de la société sont présentés à l'assemblée.

Le rapport sera déposé à la Banque Nationale de Belgique et sera tenu à la disposition de tout intéressé.

2. Prise de connaissance du rapport du commissaire sur les comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2016 et rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2016

L'assemblée a pris connaissance des rapports relatifs aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 septembre 2016 et dispense le Président d'en faire la lecture intégrale.

3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2016

Le 23 novembre 2016, le gérant statutaire a arrêté les comptes annuels consolidés clôturés au 30 septembre 2016 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes selon le schéma IFRS.

Ces comptes ont été mis à la disposition des actionnaires en même temps que les comptes annuels statutaires.

L'assemblée générale en prend connaissance.

4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 septembre 2016 et affectation du résultat

Le 23 novembre 2016, le gérant statutaire d'Ascencio SCA a arrêté les comptes annuels statutaires clôturés au 30 septembre 2015 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes établis selon le schéma IFRS.

Ces comptes statutaires ont été mis à la disposition des actionnaires conformément au code des sociétés. Le résultat net statutaire de l'exercice est de 40,237 millions EUR.

Le gérant statutaire propose d'affecter ce résultat comme suit :

Bénéfice à affecter	40.237 KEUR
<ul style="list-style-type: none">• Transfert à la réserve du solde (positif ou négatif) des variations de juste valeur des biens immobiliers	15.005 KEUR
<ul style="list-style-type: none">• Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée	162 KEUR
<ul style="list-style-type: none">• Transferts aux autres réserves	4.703 KEUR
Rémunération du capital	20.367 KEUR

Le gérant statutaire propose de distribuer un dividende brut de 3,20 EUR par action. Ce dividende est constitué d'une part, de l'acompte sur dividende de 3 EUR brut par action, représenté par le coupon n°13, et d'autre part, d'un solde de dividende brut de 0,20 EUR par action, représenté par le coupon n°14.

Ces deux coupons ont été détachés le 1er décembre 2016. L'acompte sur dividende a été payé en date du 19 décembre 2016 en actions ou en espèces. Si l'Assemblée approuve cette affectation, le solde du dividende brut sera mis en paiement le 8 février 2017.

Résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels sociaux pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2016 et l'affectation du résultat proposée par le gérant statutaire telle que reprise ci-dessus.

En conséquence, l'assemblée décide d'attribuer un dividende brut de 3,20 EUR par action.

Ce dividende est constitué d'une part, de l'acompte sur dividende de 3 EUR brut par action, représenté par le coupon n°13, et d'autre part, d'un solde de dividende brut de 0,20 EUR par action (soit 0,14 EUR net sur base d'un précompte à 30%), représenté par le coupon n°14. Le solde du dividende sera mis en paiement le 8 février 2017.

Cette résolution est adoptée comme suit :

A l'unanimité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire.

Pour	2.556.573 voix
Contre	— voix
Abstention	— voix

5. Décharge au gérant statutaire

Conformément à l'article 554 du code des sociétés, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au gérant statutaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2016.

Résolution

L'assemblée donne la décharge au gérant statutaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2016 par un vote spécial.

Cette résolution est adoptée comme suit :

A l'unanimité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire.

Pour	2.556.573 voix
Contre	— voix
Abstention	— voix

6. Décharge au commissaire

Conformément à l'article 554 du code des sociétés, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2016.

Résolution

L'assemblée donne la décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 septembre 2016 par un vote spécial.

Cette résolution est adoptée comme suit :

A la majorité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire :

Pour	2.406.943 voix
Contre	149.630 voix
Abstention	— voix

7. Rapport de rémunération

Le Président du comité de rémunération commente brièvement le rapport de rémunération repris dans le rapport de gestion relatif à l'exercice social et aux comptes consolidés d'Ascencio S.C.A. clôturés au 30 septembre 2016.

Résolution

L'Assemblée approuve par vote spécial le rapport de rémunération tel qu'inclus dans le rapport annuel 2016.

Cette résolution est adoptée comme suit :

A l'unanimité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire.

Pour	2.556.573 voix
Contre	— voix
Abstention	— voix

8. Approbation des dispositions relatives au changement de contrôle, dans les conventions de crédit liant la société – Article 556 du code des sociétés

Conformément à l'article 556 du code des sociétés, l'assemblée générale est seule compétente pour approuver des clauses de changement de contrôle conférant à des tiers des droits affectant le patrimoine de la société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle.

Pour cette raison, la clause de changement de contrôle énoncée ci-après est soumise à l'approbation de l'assemblée générale qui tient lieu d'assemblée générale spéciale.

Monsieur le Président expose que la société a conclu le 30 mars 2016 avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe une convention de crédit qui stipule une possible exigibilité anticipée du crédit en cas de changement de contrôle.

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à approuver et, pour autant que besoin, à ratifier la clause de changement de contrôle contenue dans ladite convention de crédit.

Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver, et pour autant que besoin, de ratifier toutes les dispositions de la convention de crédit du 30 mars 2016 entre la société et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe qui stipule une possible exigibilité anticipée du crédit en cas de changement de contrôle sur la société conformément à l'article 556 du code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit :

A la majorité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire :

Pour	2.406.943	voix
Contre	149.630	voix
Abstention	—	voix

II. Mandat du commissaire

Par l'effet de l'entrée en vigueur le 17 juin 2016 du règlement européen (UE n°537/2014) applicable aux entités d'intérêt public (« EIP ») imposant l'obligation d'une rotation externe des Commissaires et transposé partiellement en Belgique par la loi du 29 juin 2016 (publiée au MB en date du 6 juillet 2016), le mandat en cours du Commissaire, la SCRL Deloitte, est devenu caduc.

Les nouvelles exigences s'appliquent à partir du 1^{er} exercice financier qui commence après la date d'application du règlement (i.e. 17 juin 2016). Concrètement, cela implique que ces exigences ne s'appliquent à Ascencio SCA que depuis l'exercice comptable qui a débuté le 1^{er} octobre 2016. Le mandat exercé par la SCRL Deloitte sur l'exercice 2015/2016 était valable et il n'y a donc pas lieu de le confirmer ou de le ratifier.

Afin de se conformer aux nouvelles procédures de nomination, la société a organisé un appel d'offres. Le gérant statutaire a pris connaissance du résultat de cet appel d'offres et de la recommandation du comité d'audit de nommer à nouveau la SCRL Deloitte pour une nouvelle période de 3 ans.

La FSMA a approuvé la proposition du gérant statutaire de renouveler le mandat de la SCRL Deloitte pour un terme de 3 ans lors du comité de direction du 30 janvier 2017.

Résolution

L'assemblée décide de renouveler pour un terme de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, le mandat de la société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée DELOITTE, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à B-1831 Diegem, Berkenlaan 8B, représentée aux fins de l'exercice de son mandat par Madame Kathleen De Brabander, réviseur d'entreprises.

La rémunération annuelle de ce mandat s'élève à 42.000 EUR HTVA.

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Stéphanie Vanden Broecke aux fins de procéder aux publications utiles relatives au point qui précède.

Cette résolution est adoptée comme suit :

A la majorité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire :

Pour	2.349.975	voix
Contre	206.598	voix
Abstention	—	voix

III. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Primmodev », absorbée par Ascencio SCA le 13 avril 2016, avec effet au 1^{er} avril 2016

Monsieur le Président expose que la société anonyme « Primmodev » a été absorbée le 13 avril 2016, avec effet au 1^{er} avril 2016, par Ascencio SCA.

1. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Primmodev »

Le conseil d'administration de la société anonyme « Primmodev » a arrêté les comptes annuels de la société pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

Le Commissaire de la société anonyme « Primmodev » a également établi son rapport sur les comptes annuels clôturés au 31 mars 2016 inclus. Les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président d'en donner lecture.

Résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme « Primmodev » pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit :

A la majorité des voix, en ce compris celle du gérant statuaire :

Pour	2.406.943	voix
Contre	—	voix
Abstention	149.630	voix

2. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Primmodev »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme « Primmodev » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016 et pour autant que de besoin du 1^{er} avril au 13 avril 2016.

Résolution

L'assemblée donne la décharge par un vote spécial aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2016 et pour autant que de besoin pour la période du 1^{er} avril au 13 avril 2016.

Cette résolution est adoptée comme suit :

A la majorité des voix, en ce compris celle du gérant statuaire :

Pour	2.394.026	voix
Contre	—	voix
Abstention	162.547	voix

3. Décharge au commissaire de la société anonyme « Primmodev »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016 et pour autant que de besoin du 1^{er} avril au 13 avril 2016.

Résolution

L'assemblée donne la décharge par un vote spécial au Commissaire de la société « Primmodev » pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2016 et pour autant que de besoin pour la période du 1^{er} avril au 13 avril 2016.

Cette résolution est adoptée comme suit :

A la majorité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire :

Pour	2.394.026 voix
Contre	149.630 voix
Abstention	12.917 voix



IV. Proposition de conférer tout pouvoir au gérant statutaire pour l'exécution des décisions prises conformément aux propositions soumises à l'assemblée générale

L'assemblée décide de désigner le gérant statutaire ou toute autre personne qu'il désignera pour exécuter les décisions qu'elle vient de prendre.

Cette résolution est adoptée comme suit :

A l'unanimité des voix, en ce compris celle du gérant statutaire.

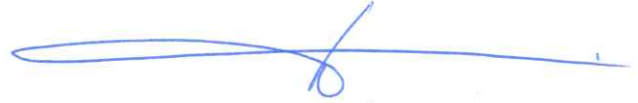
Pour	2.556.573 voix
contre	- voix
Abstention	- voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16.15

Lecture faite du procès-verbal, les membres du bureau, l'associé commandité et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.



Président



Secrétaire

Scrutateur



Ascencio SA, Associé commandité
représentée par son représentant permanent,
Carl Mestdagh

Scrutateur



ASCENCIO SCA








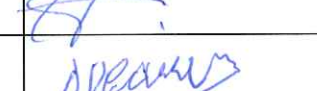

Avenue Jean Mermoz 1/4,
6041 Charleroi (Gosselies)
TVA BE 0881.334.476
RPM Charleroi

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2017
Liste des présences

Actionnaire/Associé	Adresse	Nombre d'actions représentées	Représenté par	Signature
Ascencio SA actionnaire et associé commandité	Avenue Jean Mermoz 1 6041 Gosselies	3	Carl Mestdagh représentant permanent	
AG Finance SA	Boulevard Emile Jacqmain 53 1000 Bruxelles	863.281	Carl Mestdagh	
Colonial First State Investments Limited Représentée par Citibank	South Tower Level 5B 11H Arbour Street Sydney NSW 2000 Australie	289	Stéphanie Vanden Broecke	
Madame Paulette De Vogelaere	avenue de la Réforme 68 1083 Ganshoren	50	Présente	
DPAM CAP B Real ES EMU DIV Représentée par Degroof Petercam	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	323	Stéphanie Vanden Broecke	
Englebert Christian	Chemin des bois 9 6220 Fleurus	143	Présent	
Fidagh SA	Rue du Colombier 9 6041 Gosselies	34.859	Carl Mestdagh	
Integrale Immo Management SA	Place Saint Jacques 11/103 4000 Liège	141.717	Marc Brisack	
KBC Sel Immo - Belgium Plus	Havenlaan 2 1080 Bruxelles	56.679	Stéphanie Vanden Broecke	
Legrand Christine	Rue de Scrawelle 48 7180 Senefte	12.917	Carl Mestdagh	
Legrand Michael	Rue du Nespériat 56 6530 Thuin	12.382	Carl Mestdagh	
Mestdagh Carl	Rue Fontenelle 2 6120 Nalinnes	291.662	Présent	
Mestdagh Christophe	Vieux Chemin de l'Helpe 168 1332 Genval	90.289	Carl Mestdagh	
Mestdagh Eric	Avenue Petite Espinette 16 1180 Uccle	180.173	Carl Mestdagh	
Mestdagh Frank	Rue de l'Aurore 150 5100 Jambes	146.845	Carl Mestdagh	
Mestdagh Jacques (USU) Mestdagh Christophe (NP)	Avenue du Vieux Frêne 45 6280 Gerpinnes	81.753	Carl Mestdagh	

ASCENCIO SCA

Avenue Jean Mermoz 1/4,
6041 Charleroi (Gosselies)
TVA BE 0881.334.476
RPM Charleroi

Actionnaire/Associé	Adresse	Nombre d'actions représentées	Représenté par	Signature
Mestdagh Jacques (USU) Mestdagh Frank (NP)	Avenue du Vieux Frêne 45 6280 Gerpinnes	81.753	Carl Mestdagh	
Mestdagh John	Rue de Baudémont 58 1460 Ittre	182.384	Carl Mestdagh	
Mestdagh Patrick	Avenue Goghen 228 1180 Uccle	115.332	Carl Mestdagh	
Nordis SA	Chaussée Impériale 15/27 6060 Gilly	1.215	Carl Mestdagh	
Petercam B Fund Représentée par BNP Paribas Securities Services	Rue Guimard 18 1040 Bruxelles	149.307	Stéphanie Vanden Broecke	
Rosetto Renato	Rue de l'Abattoir 94 5060 Sambreville	113.009	Carl Mestdagh	
Tilmant Jacques	Rue V.Francoise 115/12/2 6001 Marcinelle	158	Présent	
Monsieur Daniel Van Cauwenberghe	avenue de la Réforme 68 1083 Ganshoren	50	Présent	
Nombre d'actions représentées		2.556.573		
Dénominateur		6.497.594		
Taux de participation		39,35%		
Le Secrétaire  Stéphanie VANDEN BROECKE	Les Scutateurs, 